

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ASSOCIATION FONCIERE DE WINTZENBACH

Siège : Mairie – 48, rue du Château de Bagnac
67470 WINTZENBACH
Tél : 03 88 86 55 90
Courriel : mairie.wintzenbach@outlook.com

INFORMATION

Par arrêté préfectoral du 7 août 2018, Monsieur le Préfet du Bas-Rhin a arrêté les nouveaux statuts de l'Association Foncière de Remembrement de WINTZENBACH.

Lesdits statuts sont consultables à la Mairie de Wintzenbach, 48, rue du Château de Bagnac, aux heures d'ouverture au public qui sont les suivantes :

Lundi de 9h00 à 11h00 et 15h00 à 17h00
Jeudi de 15h00 à 17h00
Vendredi de 9h00 à 11h00 et de 15h00 à 17h00
Tél. 03.88.86.55.90

ou pour une transmission par voie électronique à l'adresse mail suivante :
mairie.wintzenbach@outlook.com.

Les dispositions de ces statuts stipulent l'organisation annuelle d'une Assemblée Générale des membres de l'association, propriétaires de plus de 5 hectares, avec la faculté de se regrouper entre propriétaires qui n'atteignent pas le seuil de 5 hectares mais qui souhaiteraient participer à l'Assemblée Générale.

Ces derniers ont la possibilité de se faire représenter par toute personne de leur choix, par un mandat écrit valable pour une seule assemblée (modèle disponible à la mairie de Wintzenbach).

Cette faculté est également offerte aux coïndivisaires qui devront alors désigner un mandataire par écrit.

L'Assemblée générale de l'Association Foncière de Wintzenbach aura lieu le :

16 juillet 2022 à 10 heures 30
à la salle communale de Wintzenbach – rue de Château de Bagnac